

REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

Présents : BERGEON Vincent (IVBD), BOVA Fabien (CIVB), EYMARD Brice (CIVP), FLOCH Claire (CNPC), NEUSCH Gilles (CIVA), PERRIN Vincent (CIVC), RIOU Christophe (IFV/CNIV), SONNET Bernard (CIV Corse), VANIER Christian (BIVB), VILLARET Jérôme (CIVL), FRANJUS-GUIGUES Dorothée, CHANEL Floriane, AGOSTINI Jérôme (CNIV)

En visioconférence : ROSAZ Eric (Inter Rhône)

1. PROPOSITION DE BUDGET 2020

Les Directeurs valident la proposition de budget 2020, et proposent au Conseil exécutif de lancer un travail de fond alliant les priorités régionales et nationales, en y associant Vin & Société, afin d'étudier les priorités pour les budgets 2021 et 2022. Le travail sur la refonte des grilles 2021-2023 sera mené en parallèle.

2. DOSSIERS EN COURS

i. *Contrôle économique et financier de l'Etat sur les Interprofessions*

Il est rappelé aux Directeurs la publication le 7 septembre 2019 d'un arrêté portant sur le contrôle économique et financier de l'Etat sur les organisations interprofessionnelles. Ce document a été élaboré sans aucune concertation des filières, et soulève des problématiques dans l'étendue du pouvoir de contrôle de l'Etat sur les interprofessions, susceptibles de remettre en cause les conclusions des contentieux communautaires sur les aides d'Etat.

Un modèle de recours gracieux type a été rédigé dans le cadre du Cliaa.

Les Directeurs demandent que le CNIV dépose un recours gracieux. Si le maintien du contrôle d'Etat n'est pas contesté, certains points doivent être explicités voire supprimés.

ii. *Accords interprofessionnels*

Suite à une réunion avec les Pouvoirs publics, il semblerait qu'une réponse de la DGCCRF soit en cours d'élaboration afin de préciser fermement les conditions de respect de l'initiative du producteur.

Concernant la clause de réserve de propriété, et malgré l'incohérence de justifier l'absence de réponse par le contentieux Bordeaux, les Pouvoirs publics ne souhaitent pas prendre de position.

iii. *Dossiers européens*

Il est rappelé aux Directeurs que le CNIV porte trois axes d'amélioration prioritaires à Bruxelles, dans le cadre de la réforme de la PAC :

- Sur le droit de la concurrence (rapport OCM) : prévoir une dérogation expresse aux règles de concurrence au titre de l'article 101 du TFUE pour les actions des interprofessions visant la création et le partage de la valeur, notamment pour les produits sous signes de qualité. Nous proposons deux hypothèses, se basant sur les amendements 122 et 129 du rapport OCM ;
- Sur les délais de paiement dans le secteur vitivinicole (rapport OCM) : introduire dans le rapport OCM une dérogation pour le vin aux dispositions visant les délais de paiements prévues par la Directive PCD ;
- Sur la promotion (Plans stratégiques) : le CNIV apporte son soutien aux amendements portant sur les actions d'informations sur le marché intérieur et les mesures de promotion dans les marchés tiers. Néanmoins, les conditions de validation des Plans stratégiques par la Commission européenne devraient être expressément clarifiées, par exemple par le biais de lignes directrices, notamment concernant la durée des programmes de promotion.

Les directeurs demandent que soient clarifiées les propositions en matière de délais de paiement sur les contrats ponctuels.

3. CONTENTIEUX AVEC LES USA

Nicolas Ozanam, Directeur général de la FEVS, présente aux Directeurs les actualités liées à l'annonce de mesures de rétorsion sur l'exportation des vins français aux Etats-Unis, suite au contentieux OMC Airbus/Boeing. Ces mesures doivent entrer en vigueur le 18 octobre, sachant que c'est la date de dédouanement qui sera retenue.

Les responsables de filière ont rencontré les Pouvoirs publics, afin de porter notamment les demandes suivantes :

- Les autorités françaises doivent pousser la Commission à trouver une négociation au conflit bilatéral pour éliminer l'imposition des droits
Sinon, il faut que la négociation soit suffisamment avancée pour que les US diffèrent l'entrée en vigueur de la taxe additionnelle après le 18 octobre.
A défaut, des demandes d'accompagnement ont été formulées, notamment relatives à la promotion OCM, à la création d'un fonds ou à l'extension des accords interprofessionnels et délais de paiement.

Une note complète sera transmise aux Directeurs, qui seront tenus informés de l'évolution de la situation.

4. QUESTIONS DIVERSES

i. *Œnotourisme*

Les Directeurs demandent qu'une clarification soit faite avec Atout France dans la gestion des budgets sur l'œnotourisme et le processus décisionnel. Le Cniv sera l'intermédiaire.

ii. *Actualités Vin & Société*

Stéphanie Piot, Déléguée adjointe de Vin & Société, présente aux Directeurs les actualités institutionnelles.
